

M. Middlebro, du comité des Comptes publics, présente le quatrième rapport du dit comité, lequel se lit comme suit:

Après examen des comptes, pièces justificatives et autres documents se rapportant à certains paiements faits à *Grant, Smith and Company* et à *MacDonnell, Limited*, pour dragage effectué aux quais du havre de Victoria, C.-B., tels qu'inscrits aux pages de 431 à 437, partie V du rapport de l'Auditeur général, exercice terminé le 31 mars 1915, et après avoir, en la matière, entendu les témoins assermentés, votre comité soumet, pour l'information de la Chambre, la preuve fournie par ces témoins, et recommande qu'elle soit imprimée comme appendice du Journal, et que la règle 74 soit suspendue à cet égard.